



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 13 AVRIL 2026

Nombre de conseillers : 30
- Présent(e)s : 27
- Pouvoirs : 1
- Excusé(e)s : /
- Absent(e)s non excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-six, le 13 avril, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Fêtes à Marennes, sous la présidence de Madame la Présidente, Mireille BONNEFOY.
Secrétaire : Mme Noémie PROST-PICAZO

Présent(e)s : Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Pascal CREPIEUX, Evelyne GAUTHIER, Lauredana JACQUET (Chaponnay), Christelle REMY, Jean François AYMARD, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Laura LARANJEIRA BERNARD (Communay), Alexandre DESCOLLONGES, Sandra BULLION (Marennes), Arnaud DELEU, Geneviève GLEYNAT, Alexis GAILLARDIN, Blandine BOST, Noémie PROST-PICAZO, Franck SLAWINSKI (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Josiane RANN (Sérézín du Rhône), Michel BOULUD, Nathalie PANSIOT (Simandres), Mattia SCOTTI, Anis BOUAINE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Catherine DESCHANEL, Thierry DESCHANEL, Xavier POCHON (Ternay)

Pouvoirs : M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézín du Rhône) a donné pouvoir à Mme Mireille BONNEFOY (Sérézín du Rhône)

Excusé : /

Absent(e)s non excusé(e)s : M. Christian GAMET (Communay)
M. Mathieu DUSSERT-BRESSON (St Symphorien d'Ozon)

N°2026-63-5.3.6 13/04/2026	Désignation d'un représentant au conseil d'administration pour le collège Hector Berlioz
-------------------------------	--

Mireille BONNEFOY, Présidente, rappelle à l'assemblée que :

- Vu** le code de l'éducation et notamment, les articles L 421-2 et R421-14 à R421-19 ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2026-03-13-00040 du 19 mars 2026 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal de Communay n° 2026/03/019 en date du 21 mars 2026 désignant un représentant de la commune de Communay au Conseil d'Administration du collège Hector Berlioz ;
- Vu** le bureau communautaire du 1^{er} avril 2026 ;

Considérant que le collège Hector Berlioz compte plus de 600 élèves ;

Considérant que le code de l'Education prévoit qu'un représentant de l'EPCI et un représentant de la commune siègent au Conseil d'Administration du collège ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants ;

Vu le résultat du scrutin secret, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Christelle REMY comme représentante de la CCPO au Conseil d'Administration du Collège Hector Berlioz de Communay.

Télétransmise en Préfecture le **21 AVR. 2026**

Affichée le

Certifiée exécutoire le **21 AVR. 2026**

Pour extrait conforme au registre,

Mireille BONNEFOY

Présidente

